

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n° 2023-96

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 octobre 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 18 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Nbre de membres présents : 27

Nbre de suffrages exprimés : 30

Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL s'abstiennent pour le vote de ce point

Excusés : 3

Pierre MOSSINA. Jean-François HEIL. Stéphanie BOURQUIN

Absents : 3

Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

Pouvoirs :

Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

Jean-François HEIL pouvoir à Omar RABEL.

Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Saniye AKDEMIR

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 12 octobre 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Denis NEDEZ ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 septembre 2023 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

BUDGET GENERAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20231018-2023-96-BF
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2023-96***BUDGET GENERAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2023 du budget général de la ville, adopté le 5 avril 2023 s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	6 493 658,50 €	6 493 658,50 €
FONCTIONNEMENT	13 776 103,19 €	13 776 103,19 €
TOTAL	20 269 761,69 €	20 269 761,69 €

Monsieur le Maire informe qu'en vertu de l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme l'autorise l'instruction budgétaire comptable M57, après le vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante peut, tout en respectant l'équilibre du Budget, modifier les prévisions budgétaires inscrites sur des imputations erronées et procéder à des ajustements budgétaires en vue de la régularisation de certaines imputations ou de l'adaptation des crédits aux actions conduites.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

En Section de fonctionnement :

- Le réajustement des crédits relatifs aux dotations de l'Etat et aux contributions directes dont les montants n'étaient pas encore connus lors de l'élaboration du budget primitif ;
- Le réajustement des crédits relatifs aux produits des domaines, aux loyers et remboursements divers ;
- Le réajustement des dépenses d'achat de fournitures et de services : location de nacelle (+12 K€), mise en conformité matériel incendie (+25 K€), sel de déneigement (+10 K€), remplacement filet pare-ballons terrain honneur stade de Sous-Roches (+10 K€), entretien sur patrimoine bâti (+7 K€), réparation de matériel roulant (+30 K€), taxes foncières, (+20 K€), études pour détection de réseaux (-30 K€), peinture routière (-50 K€), etc... ;
- Le réajustement de la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale pour faire face à un redressement URSSAF et à une augmentation des aides financières attribuées par cet établissement ;

En Section d'investissement :

- Le réajustement après notification par les services de l'Etat, des crédits de subventions relatifs aux opérations de création d'un pôle d'enseignement musical, de restructuration du groupe scolaire Donzelot, de sécurisation du pôle multiservices et de l'hôtel de ville, etc... ;
- Le réajustement à la hausse ou à la baisse d'opérations de travaux et d'acquisitions (renouvellement matériel d'incendie ; Achat tondeuse autoportée, broyeur et nacelle élévatrice ; installation d'une vidéoprotection sur le territoire communal ; Abaissement de bordures pour accessibilité des voiries ; Aménagement esplanade Vurpillot ; Renforcement de voiries sur le quartier des Longines ; etc...) ;
- La mise en place de nouvelles opérations : Création d'un espace France services au sein du pôle multiservices sur le quartier des Buis et installation d'un portail à l'entrée du parking du tennis des Longines.
- Le réajustement d'opérations d'ordre budgétaire relatives aux opérations patrimoniales, aux amortissements et aux provisions.

L'ensemble de ces données est retracé dans le document officiel de la décision modificative n° 1 du budget général de la ville 2023.

A) Section de fonctionnement

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
70 – Produits des services : Réajustement vente de boissons, sponsoring et redevance agence postale communale.		10 900,00 €
73 – Impôts et taxes : Réajustement à la baisse ou à la hausse sur les contributions directes, la taxe additionnelle aux droits de mutation et la taxe sur l'électricité		4 614,00 €
74 – Dotations et participations : Réajustement Dotation Globale de Fonctionnement, compensations sur fiscalité et subventions suite notification.		64 508,00 €
75 - Autres produits de gestion courante : Réajustement des revenus des immeubles, des charges locatives et de remboursements divers		18 313,00 €

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général : Réajustement sur dépenses relatives aux frais de carburants, aux achats de fournitures, aux frais d'assurances et de taxes foncières, aux locations de biens, aux prestations de service, aux travaux d'entretien et de maintenance, ...etc..	49 180,00 €	
65 – Autres Charges de gestion courante : Réajustement subvention Centre Communal d'Action Sociale et participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire Unique. Subvention exceptionnelle suite au séisme survenu au Maroc.	37 155,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	86 335,00 €	98 335,00 €
042 – Opérations de transfert entre sections :	12 600,00 €	600,00 €
→ Reprise sur provisions (non-valeur et créance éteinte)		500,00 €
→ Amortissement subventions d'investissement		100,00 €
→ Amortissement sur immobilisations	12 600,00 €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	12 600,00 €	600,00 €
TOTAL GENERAL	98 935,00 €	98 935,00 €

B) Section d'investissement

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
13 – Subventions : Réajustement de diverses subventions suite à notification par les services de l'Etat : Création d'un pôle d'enseignement musical (-84 839 €), restructuration du groupe scolaire Donzelot (- 59 960 €), travaux de sécurisation du Pôle Multiservices et de l'Hôtel de Ville (-5 880 €), etc...		-151 228,62 €
21 – Immobilisations corporelles : Réajustement sur réserve foncière (-110 795 €), sur travaux divers, sur achats d'outillage, de matériel de bureau, de mobilier, etc...	-145 077,90 €	
23 – Travaux : Réajustement sur travaux d'installation d'une vidéoprotection et d'aménagement de l'esplanade Vurpillot. Travaux de création d'un espace France service au pôle multiservices.	5 849,28 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	-139 228,62 €	-151 228,62 €

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
040 – Opérations de transfert entre sections : <u>En recettes</u> : Amortissement sur immobilisations. <u>En dépenses</u> : Reprise sur provisions (créances éteintes et non-valeur) ; Amortissement sur subventions d'investissement.	600,00 €	12 600,00 €
041 – Opérations patrimoniales : Réajustement transfert études suite démarrage travaux	2 934,00 €	2 934,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	3 534,00 €	15 534,00 €
TOTAL GENERAL	-135 694,62 €	-135 694,62 €

RECAPITULATIF BUDGET GENERAL

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRIMITIF 2023		
* section d'investissement	6 493 658,50 €	6 493 658,50 €
* section de fonctionnement	13 776 103,19 €	13 776 103,19 €
Total Budget Primitif 2023	20 269 761,69 €	20 269 761,69 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1		
* section d'investissement	-135 694,62 €	-135 694,62 €
* section de fonctionnement	98 935,00 €	98 935,00 €
Total Décision Modificative n° 1	-36 759,62 €	-36 759,62 €
TOTAL BUDGET 2023		
* section d'investissement	6 357 963,88 €	6 357 963,88 €
* section de fonctionnement	13 875 038,19 €	13 875 038,19 €
Total Budget 2023	20 233 002,07 €	20 233 002,07 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** (23 Pour, 7 abstentions Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER, Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL) des voix présentes et représentées,

- **ADOPTÉ** la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget général de la ville,
- **VOTE** un complément de subvention au CCAS de **35 087 euros** portant le montant global 2023 attribué à cet établissement à 525 717 euros,
- **DIT** que la présente délibération sera :

- Transmise à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- Notifiée à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Philippe GAUTIER.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

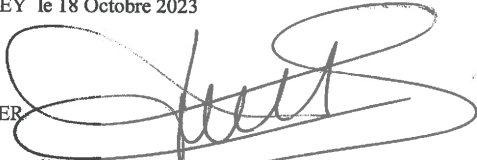
Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 27...
 Nombre de suffrages exprimés 30.....

VOTES :
 Pour 23
 Contre 0
 Abstentions 7

Date de convocation : 12 Octobre 2023


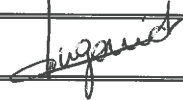



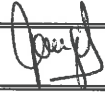









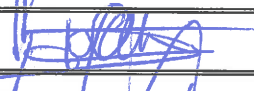

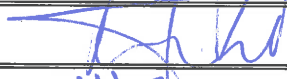


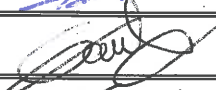




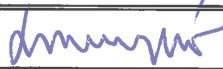

Présenté par Monsieur le Maire (1),
 A VALENTIGNEY le 18 Octobre 2023
 Le Maire (1),

Philippe GAUTIER



Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session
 A VALENTIGNEY le 18 Octobre 2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER 	Marie HUGONIOT 
Denis NEDEZ 	Claude STIQUEL
Jean-Claude HERARD 	Valère NEDEY
Maud PELISSIER 	Dominique DANGEL 
Séverine DIRAND 	Nadine MERCIER
Georgette CUENOT 	Pierre MOSSINA
Roland GAMBERI 	Claude-Françoise SAUMIER 
Gérard PATEREK 	Stéphanie BOURQUIN
Catherine PARROT 	Jean-François HEIL
Elisabeth COQU 	Jean-Louis RENGGLI 
Bernard COQU 	Saniye AKDEMIR 
Armando LOPES 	Omar RABEL 
Nourredine DRAYAF 	Martine MICHAUD 
Stéphanie GAUTIER 	Arnaud JACQUOT 
Claudia FERNANDES 	Arnaud PAVILLARD 
Anne-Lise GARCIA 	Lise VURPILLOT 
Thierry MAILLOT 	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le/...../.....

A Valentigney, le/...../.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.